

SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites
existantes ou à émettre**

Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 2016
(19^{ème} résolution extraordinaire)

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites
existantes ou à émettre**

Assemblée Générale du 25 mai 2016
(19^{ème} résolution extraordinaire)

SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL

Société Anonyme
au capital de 47 318 460 euros

20-22, rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de votre société et/ou des sociétés qui lui sont liées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 1% du capital de la société.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 6 avril 2016

Les commissaires aux comptes

Expertise & Audit SA
Membre de RSM international



Stéphane Marie

PricewaterhouseCoopers Audit



Jean-Baptiste Deschryver